

DEC170281DR15

Décision portant délégation de signature à M. Hamid Kellay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162968INP du 04 janvier 2016 portant renouvellement de l'UMR5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) et nommant M. Jean-Pierre Delville en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC162300INP du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Fabio Pistolesi, directeur de l'UMR5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hamid Kellay, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hamid Kellay, délégation est donnée à Mme Sophie Grandet, sous-directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 janvier 2017

Le directeur d'unité
Fabio Pistolesi